

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente, Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivée à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/01 : 7-1 Décisions budgétaires : Autorisation spéciale de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif année 2022 Budget Principal

Dans l'attente du vote du budget primitif 2022, certaines opérations d'investissement doivent être engagées, notamment l'achat de matériel de bureau et informatique.

Afin d'assurer la continuité des mandatements sur le budget principal, il est proposé une autorisation spéciale de différentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet de faire face à ce type de situation.

Le montant de référence **maximum** sur le budget Principal est le suivant :

Budget Principal	Dépenses réelles d'investissement hors RAR (budget 2021)	¼ des dépenses d'investissement pouvant être ouverts pour 2022
Chapitre 21	819 401.46 €	204 850.37 €
Chapitre 23	1 439 418.00 €	359 854.50 €

Pour l'année 2022, il est proposé d'autoriser la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif :

Budget Principal :

Chapitre	Montant
21	40 000 €
TOTAL	40 000 €

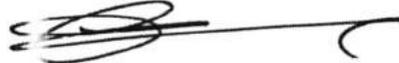
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées,
- **DE VOTER** ces dépenses d'investissement comme mentionnées ci-dessus
- **DE PRECISER** que les montants réellement engagés seront inscrits au budget 2022.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD



DEPARTEMENT DES HAUTES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente, Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/02 : 9-1 Autres domaines de compétence : France Services : Demande de financement pour l'année 2022.

Vu la convention cadre signée actant la labellisation France Service au 1^{er} janvier 2020,

Considérant qu'à ce titre et afin de financer le fonctionnement des structures sur le territoire de Serre-Ponçon, la Communauté de communes peut bénéficier des aides de l'Etat sur les crédits FNADT, plafonné à 30 000 €.

Il est proposé que la Communauté de communes dépose un dossier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, au titre du FNADT dont le Fonds national France Services, selon le plan de financement de fonctionnement suivant :

Plan de financement prévisionnel : Montant total : 200 000 €

Montant prévisionnel dépenses	200 000 €	100 %
Participation de l'Etat FNADT	30 000	15 %
Autofinancement	170 000	85 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ADOPTER** le plan de financement ci dessus pour le fonctionnement des structures France Services de Serre-Ponçon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et de solliciter les aides annuelles correspondantes auprès de l'Etat (FNADT),
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à introduire les demandes de financement correspondantes et à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces financements.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/03 : 8.9 Culture : Mission d'accompagnement pour la réalisation d'un Schéma de valorisation des Patrimoines Serre-Ponçon Guillestrois-Queyras.

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2021, formalisant le conventionnement entre les communautés de communes de Serre-Ponçon et du Guillestrois-Queyras afin de porter une candidature commune « Pays d'art et d'histoire » ;

Considérant que la communauté de commune de Serre-Ponçon s'est déjà dotée d'un plan d'interprétation stratégique en 2021 dans la cadre du Schéma Directeur d'Interprétation des Patrimoine (SDIP) mené par le PAYS S.U.D ;

Considérant que la rédaction d'une candidature commune « Pays d'art et d'histoire » nécessite la caractérisation d'une identité partagée et la mise en exergue d'un réseau de sites et d'acteurs.

Considérant que le Comité de pilotage « Pays d'art et d'histoire » réuni à Guillestre le 18 janvier 2022 a validé les orientations d'une mission d'accompagnement ainsi que son budget prévisionnel ;

Il est envisagé de lancer une mission d'accompagnement en 3 phases comme suit :

Phase 1 : Rédaction d'un plan d'interprétation Guillestrois-Queyras.

Phase 2 : Rédaction d'un plan d'interprétation Serre-Ponçon Guillestrois - Queyras (échelle PAH).

Phase 3 : Elaboration d'un schéma de valorisation d'un réseau de sites et structuration d'un réseau d'acteurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** cette mission d'accompagnement et son phasage :

Phase 1 : Rédaction d'un plan d'interprétation Guillestrois-Queyras.

Phase 2 : Rédaction d'un plan d'interprétation Serre-Ponçon Guillestrois - Queyras (échelle PAH).

Phase 3 : Elaboration d'un schéma de valorisation d'un réseau de sites et structuration d'un réseau d'acteurs.

- **DE VALIDER** le plan de financement suivant :

DEPENSES		
		Total (TTC)
		40 000 €
TOTAL		40 000 €
RECETTES (sur coûts TTC)		
		Subvention
ESPACE VALLEEN		32 000 €
Autofinancement		8 000 €
TOTAL		40 000 €

- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à lancer les consultations nécessaires pour les marchés et à signer ceux-ci selon les montants ci-dessus estimés.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Charges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/04 : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT – Création d'un poste permanent de Moniteur-Educateur et Intervenant Familial dans le cadre du CISPD.

La Présidente informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon précisant la compétence optionnelle « Actions sociales d'intérêt communautaire »

Considérant que pour les besoins du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), il est nécessaire de créer un emploi permanent de Moniteur-Educateur et intervenant familial,

En conséquence, la Présidente propose la création d'un **emploi permanent sur le grade de moniteur-éducateur et intervenant familial (catégorie B) pour exercer les missions d'éducateur dans le cadre du CISPD, à temps complet.**

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie (B) dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 5 a minima et / ou d'une expérience professionnelle de 2 ans dans les domaines susvisés.

Dans ce cas, il est entendu que :

- Le recrutement sur l'article 3-2 ne peut se faire que pour une durée d'un an. Sa durée peut être renouvelée dans la limite totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pas abouti au terme de la 1^{ère} année.
- Le recrutement sur l'article 3-3 2^o ne peut se faire que pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà si les contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être qu'après une nouvelle procédure de recrutement pour une durée indéterminée. Ce motif de contrat ne peut être utilisé que s'il n'y a pas de fonctionnaire répondant aux critères fixés par la collectivité et si le recrutement s'effectue sur un emploi dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, et prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Par conséquent le RIFSEEP peut être utilisé pour la rémunération de ce poste.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 2^o,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE CREER un emploi permanent** dans les conditions suivantes :

Catégorie	Grade	TC / TNC	Emploi	Date du recrutement
B	Moniteur-éducateur et intervenant familial	Temps complet	Educateur CISP	Dès que possible

- **DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs** de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la nomination correspondante,
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la CCSP.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/05 : 9.1 Autres domaines de compétence des communes et de regroupement de communes : CISPD Poursuite d'un partenariat avec la maison départementale des adolescents des Hautes-Alpes pour l'organisation d'action de prévention de la délinquance à destination des 6-11 ans, « Trajectoire Enfants ».

Considérant l'intérêt de nouer un partenariat avec la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes afin de mener une action de prévention de la délinquance à destination des 6-11 ans sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon dans le cadre des « actions emblématiques » : « Trajectoire Enfants »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le principe de poursuivre le partenariat avec la Maison des adolescents des Hautes-Alpes afin de mener une action de prévention de la délinquance à destination des 6-11 ans : « **Trajectoire Enfants** »,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents liés à ce dossier et notamment la convention de partenariat avec la MDA 05,

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/06 : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT : Modification du grade de recrutement sur le poste de gestionnaire GEMAPI

Vu la délibération n° 2021/165 du 27 septembre 2021 portant création d'un emploi permanent de gestionnaire GEMAPI et Environnement sur le grade de technicien territorial,

Vu les candidatures reçues suite à la publication de l'offre d'emploi,

Considérant que sur les candidatures reçues, aucune ne provient d'un fonctionnaire détenant le grade de technicien, ni même de la catégorie B,

Considérant que les missions relatives au poste peuvent être confiées à un agent relevant de la catégorie C sur le grade d'adjoint technique principal de 2nde classe,

Madame la Présidente propose de modifier la délibération n° 2021/165 comme suit :

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2nde classe en lieu et place de technicien territorial.

Madame Sophie ROMMENS ne prend pas part au débat et au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

- **DE VOTER** la modification de la délibération n° 2021/165 telle que présentée dans les considérants

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,
Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARISSON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/07 : 8-8 Environnement : Approbation de la 1^{ière} Charte Forestière de Serre-Ponçon

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon s'est engagée dans l'élaboration de sa 1^{ière} charte forestière pour construire un programme d'actions pluriannuel, prenant en compte la gestion multifonctionnelle des forêts. Cette démarche à mobiliser les partenaires du territoire via un processus de concertation s'est terminé en fin d'année 2021 par un dernier comité de pilotage.

Vu le travail mené en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois pour élaborer cette 1^{ière} charte forestière depuis 2020

Vu le programme d'actions prévisionnel 2022-2026 de la charte forestière

Vu l'auto-financement prévisionnel de la charte forestière à hauteur d'en moyenne 22 000 € /an pour les actions portées par la Communauté de communes de Serre-Ponçon

Considérant les objectifs de la CCSP en matière de soutien à la filière forêt bois

Messieurs Bruno PARIS, Georges GAMBAUDO, Gustave BOSQ et Michel PEYRON ne prennent pas part au débat et au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** la 1^{ière} charte forestière de Serre-Ponçon et son programme d'actions 2022-2026 (tel qu'annexée)
- **D'ASSURER** la part d'autofinancement qui lui incombe,
- **D'INSCRIRE** les recettes et les dépenses correspondantes dans les budgets communautaires ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces administratives, financières ou techniques nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/08 : 1.1 Marchés publics : Marché relatif à la mise en place d'un test de service concernant le transport à la demande de personnes dans le cadre du projet ALCOTRA Terres Monviso – Incl Bien vieillir.

Vu le diagnostic portant sur l'analyse des besoins des personnes âgées sur le territoire des Terres Monviso présenté lors du comité de pilotage français du projet « Incl Bien vieillir » le 11/05/2021 ;

Vu la délibération 2021-43 du conseil communautaire du 29 mars 2021, portant sur la prise de compétence mobilité de la CCSP et l'arrêté préfectoral de validation de la modification des statuts du 25 juin 2021 ;

Vu la note du bureau d'étude Inddigo chargé de la réalisation d'un schéma de mobilité simplifié rendue le 07/12/2021 et portant spécifiquement sur l'étude de services mobilité à mettre en place pour les seniors de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ;

Considérant l'exécution d'un test de service qui s'inscrit dans projet ALCOTRA Terres Monviso – Incl Bien vieillir ;

Vu l'avis de la commission Santé Environnementale / programme ALCOTRA « Bien vieillir » du 19/01/2022 ;

Il est proposé d'attribuer un marché public pour la mise en œuvre d'une prestation de transport à la demande dès avril 2022 pour une période « test » de 6 mois ainsi que pour une période supplémentaire éventuelle de 3 mois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché de transport à la demande, y compris prestations de réservation et de communication, dans la limite de 60 000 €.HT, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARISSON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/09 : 8.4 Aménagement du territoire : Appel à Projet Ecologie Industrielle et Territoriale (AAP-EIT)

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2020, portant sur validation du contrat d'objectif territorial (COT) signé avec l'ADEME et engageant la CCSP dans la démarche Cit'ergie ;

Vu la préconisation d'avoir une stratégie de coopération avec les acteurs économiques du territoire sur la transition écologique et l'économie circulaire ;

Considérant les objectifs de la CCSP en termes de réduction des déchets et d'émissions de gaz à effets de serre ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** la candidature à l'appel à projet écologie industrielle et territoriale et le plan de financement associé :

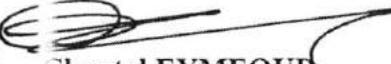
Dépenses	Frais de personnel éligibles	13 000,00 €
	Dépenses de fonctionnement	5 200,00 €
	dépenses externes	11 000,00 €
TOTAL		29 200,00 €
Recettes	Région (AAP EIT)	20 000,00 €
	COT	3 000,00 €
	Autofinancement	6 200,00 €
TOTAL		29 200,00 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention ci-jointe avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Hautes-Alpes, et à signer l'ensemble des pièces administratives, financières ou techniques nécessaires à son exécution.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/10 : 7.5 : subventions : Demande de subvention relative à l'animation et à la gestion du programme LEADER du Pays S.U.D pour l'année 2022

Dans le cadre des missions d'animation et de gestion du programme LEADER du Pays Serre Ponçon Ubaye Durance pour l'année 2022, une demande de subvention doit être déposée auprès de la région Provence Alpes Côte d'Azur (autorité de gestion des fonds européens pour la programmation actuelle).

Le plan de financement inscrit dans la demande de subvention « LEADER GAL PAYS SUD ANIMATION 2022 » doit permettre :

- La gestion de fonds supplémentaires et des fins d'enveloppes
- Le développement de la communication autour des fiches-actions du programme afin d'intégrer de nouveaux porteurs de projets
- La rencontre des divers partenaires (collectivités, conseil de développement, plateforme d'initiative locale, chambres consulaires, ADIE, CBE Emergence...) pour exposer le programme LEADER et sa stratégie
- L'animation territoriale : participation aux événements de communication de nos partenaires (forum, ateliers...)
- La veille et la prospection : mobilisation des partenaires afin d'enrichir les réflexions autour de la prochaine programmation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le dossier de demande de subvention « LEADER GAL PAYS SUD ANIMATION 2022 »
- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		<i>Montant TTC</i>
Dépenses prévisionnelles sur devis		47 341,00 €
Frais salariaux		103 412,50 €
Coûts indirects		15 511,87 €
Dépenses prévisionnelles sur frais réels		1 671,95 €
Dépenses prévisionnelles forfaitisées		3 097,50 €
	TOTAL	171 034,82 €
RECETTES		<i>Montant TTC</i>
FEADER		102 620,89 €
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur		68 413,93 €
	TOTAL	171 034,82 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/11 : 2.1 Documents d'urbanisme : Proposition de projet de périmètre de SCOT

Vu les articles L143-1 à L143-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de dépasser les échelles des intercommunalités antérieures pour construire, sur ce périmètre élargi, un projet de territoire ambitieux, équilibré, cohérent qui mobilise diverses forces vives dans le respect des objectifs de développement durable, grâce à la grande diversité et complémentarité des bassins de vie autour des pôles principaux d'Embrun et de Chorges, portés touristiquement autour de trois stations de sport d'hiver et du lac de Serre-Ponçon, en tenant compte bien évidemment des SCOT limitrophes existants dans les Hautes-Alpes notamment ;

Considérant que le périmètre proposé est bien d'un seul tenant et sans enclave ;

Considérant que le territoire concerné d'une superficie de 608,80 km² représentant 16 499 hab. (2018) sur 2 départements, présente une grande richesse et une grande diversité en termes de paysages, d'environnement, de patrimoine naturel et de patrimoine culturel ;

Considérant que le périmètre proposé dispose d'équipements structurants sur le plan de la santé, de l'éducation, de l'économie, des commerces, de la culture, du tourisme, des sports et des loisirs ;

Considérant que le territoire proposé permet la mise en cohérence des politiques de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique, des déplacements, du tourisme et de l'environnement ;

Considérant que seule une organisation socio-économique solidaire, reposant sur la complémentarité des espaces, des infrastructures d'accueil, des filières d'activités et des lieux de services, est garante de retombées durables et d'emploi local sur l'ensemble de ce territoire ;

Considérant que les potentiels de développement ne doivent pas mettre en danger un foncier porteur de paysages et d'activités agricoles identitaires ;

Considérant que les enjeux relatifs à la mobilité, à l'habitat, à la transition énergétique, à la préservation de la biodiversité, au maintien d'une agriculture de proximité et à la gestion durable de la ressource en eau doivent être traités à une échelle globale et concertée ;

Etant entendu que les modalités de gouvernance, de prescription, d'élaboration de SCOT s'effectueront dans le cadre d'une concertation plus élaborée et beaucoup plus détaillée et précise,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ARRETER** le projet de périmètre du schéma de cohérence territoriale au territoire de la CCSP (17 communes),
- **DE COMMUNIQUER** ce projet de périmètre à Madame la Préfète des Hautes-Alpes pour avis, afin de pouvoir arrêter ce périmètre

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente, Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/12 : 8-4 Aménagement du territoire - Gestion de la ZAE de Pralong à Embrun - Convention de servitudes avec ENEDIS - Lot 05B- Embrun

Dans le cadre du développement de l'entreprise de Monsieur Cédric BERNARD à Pralong sur le lot 05B (parcelle C809), celui-ci projette l'installation de panneaux photovoltaïques sur son bâtiment.

Pour cela il est nécessaire d'autoriser le gestionnaire de réseau à procéder à des travaux sous le trottoir (Parcelle C 623).

Les travaux sont entièrement à la charge d'Enedis, y compris remise en état du domaine public.

Cette convention de servitude est signée contre une indemnité unique et forfaitaire de 282 €, sans transfert de propriété et pour une durée correspondant à la durée de vie des ouvrages.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** la convention de servitudes ci jointe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de servitudes concernant les travaux de raccordement photovoltaïque sur la parcelle C623 au bénéfice de M. BERNARD Cédric propriétaire du lot n°05B (parcelle C 809).

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,


Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente, Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/13 : 7-1 Décisions budgétaires : Autorisation spéciale de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif année 2022 Budget annexe Assainissement

Afin d'anticiper d'éventuels renouvellements d'équipements ou ouvrages sur les stations d'épuration et postes de relevage ou d'éventuels travaux urgents sur les réseaux ne pouvant attendre le vote du budget, il est nécessaire de pouvoir engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet de faire face à ce type de situation.

Le montant de référence **maximum** sur le budget annexe Assainissement est le suivant :

Budget Régie pour l'assainissement	Dépenses réelles d'investissement hors RAR (budget 2021)	1/4 des dépenses réelles d'investissement pouvant être ouvert pour 2022
Chapitre 21	173 607 €	43 401 €
Chapitre 23	1 125 000 € + 14 000 €	284 750 €

Pour l'année 2021, il est proposé d'autoriser la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif :

Budget Annexe Régie Assainissement :

Chapitre	Montant
21	43 401 €
23	284 750 €
TOTAL	328 151 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées ;
- **DE VOTER** ces dépenses d'investissement comme mentionnées ci-dessus ;
- **DE PRECISER** que les montants réellement engagés seront inscrits au budget 2022.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARIILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/14 : 7.5. *Subventions* : Assainissement : Demande de subventions pour la reconstruction de la station d'épuration des Clozards à Saint-André d'Embrun.

Dans le cadre du programme concessif du contrat de DSP, la reconstruction de la station d'épuration des Clozards a été évaluée par VEOLIA et son Maître d'œuvre HYDRETUDES à un estimatif de dépenses totales de 374.420 € HT (soit 44.090 € HT d'études et 330.330 € HT de travaux).

On notera que ce projet de reconstruction a été retenu par les financeurs au sein du « programme de mesures » du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée.

La présente délibération a pour objet de demander les subventions maximales de l'Agence de l'Eau RMC et du Département des Hautes-Alpes sur ce projet, sur la base du plan de financement suivant :

Coût total (en € HT)	100 %	374.420 €
Agence de l'Eau RMC	50 %	187.210 €
Département des Hautes-Alpes	20 %	74.884 €
Autofinancement Délégitaire	30 %	112.326 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

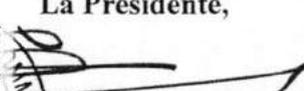
Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** les subventions indiquées ;
- **D'AUTORISER** le cas échéant le versement direct au délégataire VEOLIA de tout ou partie de ces subventions ;
- **DE RAPPELER** que la part délégataire de la redevance assainissement sera ajustée à la baisse proportionnellement aux subventions perçues conformément au contrat de DSP.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,




Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/15 : 7.5. Subventions : Assainissement : Nouveau plan de financement et convention de répartition des subventions pour l'opération chemin de l'Isclé à Chorges

Corrige la délibération n° 2021/191 du 27 septembre 2021 entachée d'une erreur matérielle de calcul sur les sous-totaux indicatifs (erreur sans incidence sur le plan de financement).

La Commune de Chorges réalise une opération de dévoisement et renouvellement des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs dans le cadre de la requalification du chemin de l'Isclé. La Communauté de communes est partie prenante de cette opération concernant le dévoisement et renouvellement des réseaux d'assainissement, dans le cadre d'un groupement de commande.

A la suite de l'attribution du marché, il est proposé d'acter le nouveau plan de financement sur la base des prix définitifs, intégrant une marge en cas d'imprévus en phase travaux.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences des financeurs (Agence de l'eau et Département 05) qui demandent un interlocuteur unique pour les subventions concernant les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, il est proposé de conventionner avec la Commune de Chorges pour la répartition de ces subventions et le reversement de la part revenant à Chorges.

Dépenses

	Commune	Communauté de Communes
Montant Eaux Pluviales	<u>99 687,23 €HT</u>	
dont		
Devis entreprise	74 791,50 €HT	
Imprévus sur devis entreprise (15 %)	12 406,73 €HT	
Coût inspections	4 569,00 €HT	
Préparation des travaux	7 920,00 €HT	
Montant Eaux Usées		<u>60 257,67 €HT</u>
dont		
Devis entreprise		46 451,45 €HT
Imprévus sur devis entreprise (15 %)		7 561,72 €HT
Coût inspections		2 284,50 €HT
Préparation des travaux		3 960,00 €HT
Total		159 944,90 €HT
Part %	62 %	38 %

Recettes

	Montants	Parts
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	79 972,45 € HT	50 %
Département des Hautes-Alpes	31 988,98 € HT	20 %
Autofinancement	47 983,47 € HT	30 %
Total	159 944,90 €HT	100 %

La convention jointe propose de répartir les subventions entre la CCSP et la Commune de Chorges au prorata des travaux réalisés sur les réseaux d'eaux pluviales d'une part et d'eaux usées d'autre part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 15 septembre 2021 ;

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement ;
- **DE SOLLICITER** les subventions indiquées ;
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à signer la convention jointe de répartition des subventions.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARISSON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/16 : 5.3 Désignation de représentants : Désignation du directeur de la régie déchets SMICTOM

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2221-14 et R.2221-5 ;

Considérant que la régie Déchets Smictom Serre-Ponçon est une régie dotée de la seule autonomie financière,

Considérant qu'en raison du départ de la Directrice, il est nécessaire de désigner un nouveau Directeur en remplacement,

Considérant le recrutement au 1^{er} janvier 2022 de Monsieur GIUDICELLI Christophe,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE DESIGNER** Monsieur Christophe GIUDICELLI, en qualité de Directeur de la régie déchets SMICTOM de Serre-Ponçon.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Charges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,
Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N°2022/17 : 7.5 Subventions : Extension de l'espace de vente de l'atelier chantier d'insertion Ressourcerie , intégré à la création d'un circuit pédagogique du déchet - plan de financement actualisé

Ce projet vise la création d'un espace de sensibilisation dédié au réemploi et d'un cheminement piéton, pour l'accueil de groupes en toute sécurité.

Cette opération permet la création d'un espace supplémentaire, améliorant les conditions de travail des salariés en parcours d'insertion. Le travail de la Ressourcerie, « l'insertion par l'activité économique », sera particulièrement mis en valeur. Cette augmentation de surface permet également d'envisager à terme l'augmentation des ETP conventionnés en CDDI, et ainsi proposer un parcours d'insertion au plus grand nombre.

La délibération 2017/259 validait plan de financement initialement proposé. Le coût du projet a considérablement augmenté, pour deux raisons principales :

- Suite à la réalisation d'une étude géotechnique, la mauvaise qualité du sol nécessite la réalisation d'une fondation en « micropieux » ;
- Le coût des matières premières et matériaux de construction a considérablement augmenté depuis les devis réalisés en 2017.

Il s'agit d'adopter le plan de financement prévisionnel actualisé suivant :

Coût total de l'opération (€ HT)	100%	155 000 €
PAP RTE	32,3 %	50 000,00 €
Etat – contrat de ruralité	26,7 %	41 393,40 €
Fondation Crédit Agricole	5,2 %	8 000,00 €
Conseil Départemental 05	19,4 %	30 000,00 €
Autofinancement	16,5 %	25 606,60 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** la modification du plan de financement prévisionnel,
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à engager les actions pour un coût total de 155 000 €,
- **D'INSCRIRE** les charges et les produits correspondants aux budgets,
- **D'EFFECTUER** toutes les démarches nécessaires à la conduite de ce projet.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N°2022/18 : 6.4 Autres actes réglementaires : Mise en place des dispositions face aux dépôts sauvages de déchets - ANNULE LA DELIBERATION N° 2020/11

Malgré les nombreuses actions en matière de prévention / sensibilisation à la gestion des déchets menées depuis plusieurs années par la régie SMICTOM Serre-Ponçon, les dépôts au pied des conteneurs demeurent importants.

Au sein de la régie, un agent est assermenté en tant que garde particulier de la voirie routière. De ce fait, ces infractions peuvent être constatées et les comportements inciviques sanctionnés (Contravention de 3^e classe prévue et réprimée par l'article R 633-6 du Code Pénal).

Pour des raisons administratives, il est préférable, à l'amende forfaitaire, d'établir une facture et de majorer celle-ci du temps passé par les agents pour remettre le site propre :

- de 80 € pour tout 1^{er} dépôt (montant identique à l'amende + 12 €)
- de 120 € en cas de récidive
- de 200 € pour des dépôts d'1 m³ ou plus (80 € + 120 €)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** la mise en place des pénalités,
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de celles-ci.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/19 : 7.5 Demande de subvention – Candidature à l'appel à projet ADEME/CR SUD pour le traitement des biodéchets

Dans le cadre de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets alimentaires, imposé par la loi AGECE du 10 février 2020, il est nécessaire de disposer d'une solution de traitement adaptée.

Face au manque de solution locale, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon s'engage dans la construction d'une plateforme de compostage des déchets verts, biodéchets alimentaires et cendres issues de chaufferies bois.

Suite à la réalisation d'une étude de faisabilité externe, menée par « EODD Ingénieurs Conseils », les investissements nécessaires ont été réévalués.

La présente délibération porte ainsi sur le dépôt des demandes de subventions nécessaires à la conception, construction et mise en exploitation de cette plateforme de compostage.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant	Organisme	Montant	Taux
		Région SUD	377 121,60 €	30 %
Infrastructure (plateforme, voirie, bâtiments)	1 048 072,00 €	ADEME	628 536,00 €	50 %
Équipement (matériel roulant, équipements nécessaires à l'exploitation)	209 000,00 €	Autofinancement	251 414,40 €	20 %
TOTAL	1 257 072,00 €	TOTAL	1 257 072,00 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** la candidature à cet appel à projets ;
- **D'ADOPTER** les dépenses et le plan de financement prévisionnel proposé ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à engager les actions prévues ;
- **D'INSCRIRE** au budget 2022 et suivants, les dépenses et les recettes liées au programme ;
- **D'EFFECTUER** toutes les démarches nécessaires à la conduite de ce projet.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



[Signature]
Chantal EYMEOUD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente,

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/20 : 7.5 Subvention : Demande de subvention pour l'opération « Ateliers et Chantiers d'Insertion 2022 »

La demande de subvention fait suite à l'ouverture d'une ligne budgétaire Insertion par l'Activité Economique (IAE) de la Direction Emploi, Formation et Apprentissage de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur des structures de droit public.

Cette subvention est dédiée au renforcement du dispositif d'accompagnement des salariés en insertion dans les structures de l'IAE, et particulièrement au soutien des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

Le montant de la demande est fonction de la taille de l'ACI.

Pour la Ressourcerie, dont l'équipe en insertion comprend 8 salariés (6,2 ETP), la hauteur du montant demandé est de **20 000 €**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention de **20 000 €** auprès de la région Sud ;
-
- **D'AUTORISER** Madame la présidente à engager les actions ;
- **D'INSCRIRE** les produits correspondants aux budgets 2022 ;
- **D'EFFECTUER** toutes les démarches nécessaires à la conduite de ce projet.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 31 JANVIER 2022 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Charges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente, Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme (arrivé à 18h18), ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, ROMMENS Sophie, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, MELMONT Jean-Marie, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERNARD-BRUNEL Franck donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MICHEL Christine donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, BERTRAND Gina donne pouvoir à ZAPATERIA Béatrice, SILVE Wiebke donne pouvoir à MARROU Jehanne, CANTON Claire donne pouvoir à PELISSIER Robert, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SARDY Claire.

Absents : SCARAFAGIO Stéphane, BUFFIERE Gilles.

RAPPORT N° 2022/21 : 7.1 Décisions budgétaires : Autorisation spéciale de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif année 2022 - Budget annexe de la régie SMICTOM Serre-Ponçon

Dans l'attente du vote du budget primitif 2022, certaines opérations d'investissement doivent être engagées. Afin d'assurer la continuité des mandatements sur le budget de la régie SMICTOM Serre-Ponçon, il est proposé une autorisation spéciale de différentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet de faire face à ce type de situation.

Le montant de référence maximum sur le budget annexe de la régie SMICTOM est le suivant :

Budget Régie SMICTOM	Crédits votés au budget 2021	Décisions modificatives 2021	Crédits pouvant être ouvert pour 2022
Chapitre 21	502 105.50	30 000	532 105.50/4 soit 133 026 €
Chapitre 23	69 234.23		69 234.23/4 soit 17 309 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées, avant le vote du budget primitif.
- **DE VOTER** ces dépenses d'investissement comme mentionné ci-dessus,
- **DE PRECISER** que ces dépenses seront inscrites au budget 2022 lors de son adoption.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD

